

DROIT DE PISTE

Pour invités et extérieurs

Il doit s'agir d'un cas exceptionnel et non répétitif.

Horaire de 9H à 19H pour le site de la Grisière, sauf avis contraire du CAMM

Horaire de 20H à 22H30 pour la salle Mathieu, sauf avis contraire du CAMM

CONDITIONS :

- 1) Etre en possession d'une licence FFVRC à jour et pouvoir la présenter.**
- 2) Informer préalablement un des membres du Comité Directeur du CAMM de sa présence sur le site ou dans la salle et avoir son aval.**
- 3) Respecter l'intégralité du règlement intérieur.**
- 4) Les adhérents CAMM présents sur le site en même temps que des pilotes extérieurs ont droit et devoir de veiller au bon respect des règles.**
- 5) Le CAMM se réserve le droit de refuser l'accès du site ou de la salle sans explication ou motivation.**
- 6) La priorité est donnée aux licenciés du CAMM.**
- 7) L'intégralité du règlement intérieur doit être signé par l'intéressé.**
- 8) Le prêt des infrastructures sera rétribué à l'occurrence de x € (voir le site pour les conditions : <http://www.camm71.fr>)**

<u>Nom Extérieur</u>	<u>Date</u>	<u>Visa acceptation règlement intérieur</u>	<u>Nom Responsable CAMM</u>